

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Remise de décorations à l'occasion de la Fête de bienfaisance italienne.  
Déjeuner en l'honneur des Officiers de la Marine italienne.

**PARTIE OFFICIELLE**

Ordonnance Souveraine accordant des Médailles du Travail.  
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un fonctionnaire.  
Ordonnance Souveraine nommant un Délégué à une conférence internationale.  
Ordonnance Souveraine autorisant l'acceptation et le port d'une décoration.  
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.  
Décision Souveraine conférant le titre de Soliste de S. A. S. le Prince.  
Arrêté ministériel autorisant une Société à modifier ses Statuts.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Enquête de commodo et incommodo.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Visite de S. A. S. le Prince Pierre aux chantiers du grand collecteur.  
Manifestation de sympathie.  
Fête de bienfaisance de la Colonie Italienne.  
Obsèques d'un canonnier de la Marine italienne.  
Obsèques de Mme Verdier.  
Société des Conférences. — La Société française au temps de Louis-Philippe, par M. Corpechot. Le monde marin, par M. Prat.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Théâtre de Monte-Carlo. — Saison d'Opéra : Madame Butterfly.  
Au Concert Classique.

**MAISON SOUVERAINE**

S. A. S. le Prince Souverain a reçu, samedi matin, M. Pittalis, Consul d'Italie, qui Lui a présenté les Commandants et les Commandants en second des deux contre-torpilleurs venus à Monaco à l'occasion de la Fête de bienfaisance de la Colonie Italienne.

A l'issue de l'entretien, Son Altesse Sérénissime a conféré la Croix de Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles au Capitaine de frégate Emilio Stretti, commandant du *Ricasoli*, et la Croix d'Officier au Capitaine de corvette Daviso di Charvensod, commandant du *Nico-tera*.

S. A. S. le Prince a également remis, quelques instants après, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles à M. Joseph Davico, hôtelier, Membre de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques et du Comité des Travaux publics.

Le même jour, à une heure, S. A. S. le Prince a offert un déjeuner en l'honneur des Officiers de la Marine royale italienne actuellement à Monaco.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite : S. A. S. la Princesse de Furstemberg, le Capitaine de frégate Stretti, M<sup>st</sup> Lesage.

A gauche du Souverain, étaient placés S. A. S. le Prince Festetics, le Capitaine de corvette Daviso di Charvensod, la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur.

S. A. S. la Princesse Héritaire qui était en face de S. A. S. le Prince Louis II, avait à Sa droite M. Pittalis, Consul d'Italie, S. A. S. la Princesse Antoinette de Furstemberg, le Lieutenant de vaisseau Cei.

A gauche de Madame la Princesse Héritaire, se trouvaient S. A. S. le Prince de Furstemberg, le Lieutenant de vaisseau Avegno, S. A. S. le Prince Tassilo de Furstemberg.

MM. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet civil, et le Général Roubert, premier Aide de camp, assistaient également à ce déjeuner.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 544.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

La Médaille du Travail de Première Classe est accordée aux sieurs :

Anfosso Joseph, Barral Chrysostome, Biancheri Pascal, Bianchi Charles, Braggagnoli Auguste, Burro Charles, Caire François, Chiabaut André, Chiabaut Antoine, Chiabaut Paul, Chiabaut Victor, Duplan Théodore, Freslon Martin, Gauberti Delphin, Mezzano Henri, Jusbert Etienne, Lantrua Louis, Littardi Jean, Livieri Isidore, Magagli Auguste, Martel Louis, Michel Etienne, Miglioretti Eugène, Narbonna François, Pastorello Joseph, Picco Marc, Puons Gabriel, Raimon Antoine, Ravarino Dominique, Savio César, Tiberti Jean, Vascellari Jean.

**Et aux Demoiselles :**

Aimone Appolonia, Guasco Marie-Vincent, Pellegrino Antoinette-Marie, Rondelli Marie-Joséphine.

**ART. 2.**

La Médaille du Travail de Deuxième Classe est accordée aux sieurs :

Anselmi Thomas, Barberis Jean, Bozzone Louis, Bracco François, Bracco Jacques, Bucchi Dominique, Carli Joseph, Contesso Jean, Corniglion Auguste, Dulbecco Tho-

mas, Falla Second, Gallis Louis, Gastaud Marius, Giordan Joseph, Giraldi Joseph, Guglielmetti Michel, Imbert Jean, Lantero Stefano, Messerotti Raimondo, Paeta Louis, Pigazza Jules, Pionzo Jean-Baptiste, Pisano Joseph, Raimondo Alexandre, Robiolo Ferdinand, Verrando Augustin.

**Aux Dames :**

Veuve Boisson née Dorato Louise, Veuve Cusin née Gastaud Marie-Louise-Adrienne, Veuve Dorato née Rossi Thérèse, Veuve Fighiera née Ciocco Marie, Veuve Garoscio née Verani Marie, Veuve Gastaut née Vidal Catherine.

**Et aux Demoiselles :**

Bachelier Estelle, Flammier Marie-Louise, Garnier Anna, Rousset Louise.

**ART. 3.**

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix février mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

LOUIS.

N° 545.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1913, sur le Statut des Fonctionnaires ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Jean Bœuf, Secrétaire de la Présidence du Conseil National, est nommé Rédacteur Principal au Ministère d'Etat (Tableau A, Catégorie B du Statut des Fonctionnaires).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le douze février mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

LOUIS.

N° 546. LOUIS II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO  
**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Comte Joseph Caccia Dominioni, Notre Consul à Milan, est nommé Délégué de Notre Principauté à la Conférence Internationale pour l'Organisation des Services Automobiles dans l'Italie Septentrionale pendant la saison d'été, qui se tiendra à Merano le 18 février courant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le douze février mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 547. LOUIS II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Alexandre Médecin, Maire de Monaco, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, qui lui a été conférée par S. Exc. le Président de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le seize février mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 548. LOUIS II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO  
**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

*Commandeur :*

M. le Capitaine de frégate Emilio Stretti, Commandant le contre-torpilleur *B. Ricassoli*, de la Marine Italienne.

*Officier :*

M. le Capitaine de corvette Carlo Daviso di Charvensod, Commandant le contre-torpilleur *G. Nicotera*, de la Marine Italienne.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre

d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-neuf février mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 549. LOUIS II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Joseph Davico, Hôtelier à Monaco, Membre de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques et du Comité des Travaux Publics, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf février mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

Par Décision Souveraine, en date du 19 février 1927, Son Altesse Sérénissime a accordé à M<sup>me</sup> Hélène Onda, harpiste, le titre de « Soliste de S. A. S. le Prince de Monaco ».

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu la Convention du 17 octobre 1906, intervenue entre S. Exc. le Gouverneur Général de la Principauté et la Société Monégasque d'Electricité ;

Vu le procès-verbal sous forme authentique de l'Assemblée Générale extraordinaire, en date du 16 mars 1907, des Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 20 avril 1907 ;  
Vu la requête, en date du 9 décembre 1926, de M. le Président du Conseil d'Administration de la dite Société.

Vu les Ordonnances Souveraines des 5 mai 1895, 17 mai 1907 et 10 juin 1909 ;

Vu la Loi n° 71, du 3 janvier 1924 ;

Vu la délibération, en date des 1-2 février 1927, du Conseil de Gouvernement ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est approuvée et autorisée la modification de l'article 4 des Statuts de la Société Monégasque d'Electricité, telle qu'elle a fait l'objet de la résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire, du 16 mars 1907, des Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité.

ART. 2.

La dite modification devra être publiée au *Journal de Monaco* dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par la Loi n° 71, du 3 janvier 1924.

ART. 3.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt et un février mil neuf cent vingt-sept.

Pr le Ministre d'Etat,  
Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur  
B. GALLEPE.

## AVIS & COMMUNIQUÉS

### Enquête de Commodo et Incommodo

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par MM. Féraud et Hallard, à l'effet d'être autorisés à installer un moteur de secours à gaz, dans leur fabrique de boissons gazeuses et vente de bières, située 33, boulevard Prince-Pierre (ancien boulevard de l'Ouest).

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter du 22 février courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de cette installation sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 22 février 1927.

Pour le Maire :  
Un Adjoint, TH. GASTAUD.

## ÉCHOS & NOUVELLES

S. A. S. le Prince Pierre, accompagné de M. Paul Noghès, Son Secrétaire particulier, a visité, jeudi matin, les chantiers du grand collecteur.

Le Prince, guidé par M. Notari, Ingénieur, a parcouru les trois cents mètres du tunnel qui traverse le rocher de Monaco et aboutit à douze mètres au-dessous du niveau de la mer.

Pour permettre à Son Altesse Sérénissime de constater la faible épaisseur de la paroi rocheuse qui reste encore à abattre, un forage a été exécuté sous ses yeux. L'eau de mer, sous une pression de douze mètres, a aussitôt envahi le tunnel en un jet puissant. Le forage a été ensuite immédiatement bouché et l'eau épuisée par les pompes.

S. A. S. le Prince Pierre s'est montré très intéressé par les procédés employés pour la réalisation de ces travaux et a tenu à se rendre compte dans le détail des diverses installations du chantier et à s'entretenir personnellement avec les ouvriers.

Avant de se retirer, le Prince a daigné exprimer toute sa satisfaction à MM. Notari, ingénieur, Franz Bulgheroni, entrepreneur, Henri Bulgheroni, ingénieur, qui s'est particulièrement occupé de l'organisation du chantier, et Danoy, conducteur des travaux. Son Altesse Sérénissime a tenu également à témoigner aux mineurs qu'elle appréciait leur courage et leur endurance, et leur a serré la main.

Le Conseil Communal et le personnel des Services communaux ont remis vendredi soir un magnifique objet d'art à M. A. Médecin, Maire de Monaco, à l'occasion de sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Les membres de l'Assemblée communale et les délégués du personnel ont été reçus par M. le Maire et M<sup>me</sup> Médecin.

M. Aureglia, premier Adjoint, au nom du Conseil Communal, et M. le D<sup>r</sup> Marsan, Directeur du Service d'Hygiène, au nom des Services Communaux, ont félicité M. A. Médecin de la distinction qui vient de lui être conférée par le Gouvernement français et du témoignage de particulière estime qui lui a été donné en cette circonstance par S.A.S. le Prince.

Une corbeille de fleurs fut offerte à M<sup>me</sup> Médecin par M. Louis Aureglia.

M. le Maire, profondément touché, rendit hommage au mérite de ses collaborateurs, exprima sa respectueuse gratitude à l'égard de S.A.S. le Prince pour la marque de bienveillance que Son Altesse Sérénissime avait daigné lui donner et remercia la délégation et particulièrement les orateurs en termes émus.

Immédiatement après cette manifestation, une sérénade fut donnée sous les fenêtres de M. et M<sup>me</sup> Médecin. L'Avenir, la Philharmonique, la Palladienne se firent successivement entendre. Au début du concert, la Musique Municipale exécuta l'Hymne Monégasque et la Marseillaise.

Les Présidents des Sociétés musicales, ainsi que M. Noghès, président de l'Automobile Club, et M. Th. Gastaud, président de la Société des Régates, furent ensuite reçus par M. et M<sup>me</sup> Médecin auxquels ils présentèrent leurs félicitations et offrirent de superbes corbeilles de fleurs.

Les membres du Conseil Communal, les délégués des Services communaux et les présidents des Sociétés furent conviés à un lunch dont M<sup>me</sup> Médecin fit les honneurs.

M. le Maire fit servir aux exécutants un vin d'honneur dans des établissements du voisinage où il se rendit pour boire à la prospérité des Sociétés et à la santé de leurs membres.

Le signal des manifestations dont, chaque année, la fête de bienfaisance de la Colonie italienne est l'occasion, a été donné, vendredi matin, par l'entrée dans le port de Monaco des deux contre-torpilleurs de la Marine royale B. *Ricasoli* et G. *Nicotera*. Ces deux navires sont placés sous les ordres du Capitaine de frégate Emilio Stretti qui commande personnellement le *Ricasoli*. Le *Nicotera* est commandé par le Capitaine de corvette Daviso di Charvensod. Les deux contre-torpilleurs jaugeant 1100 tonnes. Ils sont armés de trois canons de 120mm, de 4 tubes lance torpilles; leur machine développe 38 000 chevaux; leur vitesse est de 38 nœuds. L'équipage de chacun d'eux compte 6 officiers et 80 hommes.

En pénétrant dans les eaux territoriales, le *Ricasoli* a arboré au grand mât le pavillon monégasque et a salué la terre de 21 coups de canon. La batterie du Palais a répondu coup pour coup, tandis que le drapeau italien était hissé au grand mât.

Au cours des manœuvres, un accident mortel s'est produit à bord du *Ricasoli*: le canonnier Natale Scotto, âgé de 21 ans, a été grièvement blessé. Transporté à l'Hôpital, il a succombé durant le trajet.

Cette mort, qui met en deuil la Marine italienne, a été vivement ressentie dans la Principauté.

S. A. S. le Prince Souverain a immédiatement chargé le Capitaine de Serres de Mesplès de porter ses condoléances au Commandant Stretti qui s'est montré très touché de cette démarche.

LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre ont également adressé leurs condoléances.

S. Exc. le Ministre d'Etat, a fait parvenir une gerbe de fleurs avec l'expression de ses sentiments attristés. M. le Maire de Monaco, M. Th. Gastaud, Administrateur de l'Hôpital, sont allés saluer le corps et M. le Maire a déposé des fleurs sur le cercueil.

M. le Consul d'Italie, accompagné de M. Davico, Président de l'Union des Intérêts italiens et des membres du Comité, s'est rendu à bord des deux contre-torpilleurs italiens pour saluer les Commandants Stretti et Daviso di Charvensod.

Un peu plus tard dans la matinée, le Comm. Pittalis, le Capitaine de frégate Stretti et le Capitaine de corvette Daviso di Charvensod sont allés s'inscrire sur les registres du Palais Princier et ont fait visite à S. Exc. le Ministre d'Etat, à M. le Président du Conseil National et à M. le Maire de Monaco.

M. le Maire, au nom de la Municipalité, a fait parvenir du vin à bord des deux navires pour être offert aux équipages.

D'un autre côté, l'Union italienne, sur l'initiative de son Président, leur a fait distribuer du vin, des friandises et du tabac.

Enfin, la Société des Bains de Mer a fait réserver des places pour les officiers et les marins dans les établissements cinématographiques des Beaux-Arts et de la Poste.

Dans la matinée de samedi, S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, M. E. Marquet, Président du Conseil National, M. Alex. Médecin, Maire de Monaco, accompagné de MM. P. Jioffredy et Th. Gastaud, adjoints, et le Commandant Spicer-Simson, Secrétaire général du Bureau Hydrographique International, ont rendu visite aux commandants des contre-torpilleurs B. *Ricasoli* et G. *Nicotera*.

Le public a été admis, dans l'après-midi, dès 14 heures, à visiter les deux navires italiens.

Vers 15 heures, M. le Comm. Pittalis, entouré du Président et des membres de l'Union Italienne, a reçu à la Casa Italiana les autorités civiles et militaires du Royaume, venues spécialement pour rehausser l'éclat de la fête de bienfaisance.

M. le Comm. Davico souhaita la bienvenue aux hôtes de la Casa Italiana. Le Colonel Louis Vanetti, commandant le Presidio de San Remo, répondit éloquentement à cette allocution et remit au Président de l'Union un don en espèces au profit de la Caisse du Comité.

Un lunch fut ensuite servi au cours duquel des toasts ont été portés.

M. Castéran, Vice-Consul, représentant le Consul Général de France, assistait à cette cérémonie.

La soirée de gala donnée, avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer, dans la salle de l'Opéra de Monte-Carlo, comportait la représentation de *Turandot*, la dernière œuvre de Puccini.

La salle offrait un aspect des plus élégants. Toutes les autorités monégasques, toutes les notabilités des Colonies étrangères s'étaient jointes aux personnalités les plus marquantes de la Colonie italienne.

S. A. S. le Prince Souverain, qui avait accordé son Haut Patronage à la fête de bienfaisance, S. A. S. la Princesse Héréditaire ont été salués à leur arrivée par M. le Comm. Pittalis, Consul d'Italie, et M. le Comm. Davico, Président de l'Union italienne.

M. Davico remit à S. A. S. le Prince un exemplaire de luxe du programme de la fête, dû au pinceau de M. Colombo, professeur à l'Ecole de Dessin, et une gerbe de fleurs nouée d'un ruban aux couleurs italiennes fut offerte par les jeunes filles à S. A. S. la Princesse Héréditaire.

A l'entrée du Prince Souverain et de la Princesse Héréditaire, tous les assistants se sont levés et, tournés vers la loge Princière, ont écouté l'exécution de l'Hymne Monégasque et de la Marche Royale Italienne qui ont été chaleureusement applaudies.

S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. la Princesse Héréditaire avaient convié dans la loge Princière: S. A. S. la Princesse de Furstemberg; S. A. S. le Prince Festerics; S. A. S. le Prince de Furstemberg; S. A. S. la Princesse Antoinette de Furstemberg; S. A. S. le Prince Tassilo de Furstemberg; le Comm. Pittalis, Consul d'Italie; le Représentant du Préfet d'Imperia; le Colonel Vanetti, commandant le presidio de San Remo; le Capitaine de frégate Stretti, commandant le contre-torpilleur *Ricasoli*, le Capitaine de corvette Daviso di Charvensod, commandant le contre-

torpilleur *Nicotera*; le Baron Pieyre, Consul Général de France; M<sup>me</sup> la Comtesse Gastaldi et M<sup>me</sup> Jean Bartholoni, Dames d'honneur de S. A. S. la Princesse Héréditaire; M<sup>lle</sup> Bartholoni; M. A. Fuhrmeister, Conseiller privé, Chef du Cabinet civil; le Général Roubert, premier Aide de camp de S. A. S. le Prince.

Pendant le dernier entr'acte, S. A. S. le Prince et S. A. S. la Princesse Héréditaire ont reçu M. Puccini, fils du compositeur, qui a assisté à la fin de la représentation dans la loge Princière.

Dans la loge de S. Exc. le Ministre d'Etat on notait autour de Son Excellence: le Commandeur Romagnoli; le Vice-Consul de France et M<sup>me</sup> Castéran; Maggiore di Lanteria; M. Cei Luigi, Lieutenant de vaisseau, commandant en second du *Ricasoli*; M. Carlo Avegno, Lieutenant de vaisseau, commandant en second du *Nicotera*; le Capitaine Mazzullo Francesco, Directeur des machines du *Ricasoli*; et M. Ampugnani, directeur de la section de Bienfaisance de l'Union Italienne.

M. le Maire de Monaco et M<sup>me</sup> Alexandre Médecin recevaient dans leur loge, plusieurs Officiers et les Sous-Lieutenants de vaisseau Renato Pierantoni et Pio Valembriani.

L'interprétation de *Turandot* était confiée à M<sup>me</sup> Dalla-Rizza, admirablement pathétique dans le rôle de la Princesse Turandot; M<sup>lle</sup> Bellincioni, émouvante et sculpturale esclave amoureuse; M. Capuzzo, le réputé ténor, de belle tenue et de voix très expressive, dans le personnage du Prince Calaf; M. Lafont, superbe basse, très dramatique en Timour; MM. Tilkain-Servais, Dubois, Régis, Fillon et Lubin. Les chœurs, dirigés par M. A. de Sabata, et l'orchestre sous la conduite de M. V. de Sabata, furent au dessus de tout éloge. Les danseurs russes enchantèrent dans le divertissement des Porcelaines de Chine qui commence le deuxième acte. Les costumes de M<sup>me</sup> Violet et les décors magnifiques de M. Visconti firent l'admiration de tous.

Après la représentation, un bal a eu lieu dans la salle Louis XVI des nouveaux Salons du Casino.

\*\*\*

Dimanche à 11 heures, S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre se sont rendus à bord des contre-torpilleurs italiens.

Leurs Altesses Sérénissimes ont été reçues par les Commandants entourés des Lieutenants Cei et Avegno, leurs seconds. Un piquet de marins en armes rendait les honneurs.

Dès que Leurs Altesses Sérénissimes eurent mis le pied sur le pont du *Ricasoli*, les deux navires arborèrent le grand pavois et hissèrent le drapeau monégasque au grand mât.

A bord, le Prince Souverain, la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre ont été salués par M. le Consul d'Italie et M. Ampugnani, représentant le Comité de Bienfaisance de la Colonie.

Leurs Altesses Sérénissimes ont passé devant le front de l'équipage, puis, accompagnées du Commandant Stretti, ont longuement visité le B. *Ricasoli*.

Après avoir accepté une coupe de champagne dans le carré des officiers, où une gerbe de fleurs a été offerte à Madame la Princesse Héréditaire, Leurs Altesses Sérénissimes sont passées sur le G. *Nicotera* dont Elles ont également fait la visite.

La Famille Souveraine, saluée par un triple hurra de l'équipage, a quitté le bord vers onze heures et demie, accompagnée jusqu'à Sa voiture par le Capitaine de frégate Stretti, le Capitaine de corvette Daviso di Charvensod, M. le Consul d'Italie et M. le Vice-Président de l'Union italienne, tandis que les honneurs d'usage Lui étaient rendus.

A l'occasion de cette visite, S. A. S. le Prince Souverain a fait parvenir une somme de mille francs en faveur des équipages.

\*\*\*

A midi et demi un banquet a été donné à l'Hôtel Bristol, sous la présidence de M. le Consul d'Italie.

A la table d'honneur, on remarquait S. Exc. le Ministre d'Etat; M. le Consul Général de France; M. le Maire de Monaco; M. Antoine Puccini, fils du célèbre compositeur; M. Davico, Président de l'Union italienne; les personnalités civiles et militaires venues à Monaco pour rehausser l'éclat de la fête.

Au dessert, des discours ont été prononcés par M. le Comm. Pittalis, S. Exc. M. Maurice Piette, le Baron Pieyre et M. Davico.

En raison de l'accident qui a coûté la vie au canonier Scotto di Luzzio, il n'y a pas eu de réception à bord des contre-torpilleurs italiens.

Les deux navires ont quitté le port de Monaco dans la matinée de mercredi.

Les obsèques du canonier Natale Scotto di Luzzio, victime de l'accident survenu à bord du *B. Ricasoli*, ont eu lieu samedi matin, au milieu d'une affluence nombreuse et profondément émue.

S. A. S. le Prince S'était fait représenter par le Capitaine de Serres de Mesplès, Commandant la Compagnie des Carabiniers, et avait fait déposer une couronne en fleurs naturelles.

LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre avaient également envoyé des fleurs.

Des couronnes avaient été offertes, en outre, par le Gouvernement Princier, le Conseil Communal, le Consul d'Italie, la Colonie italienne, la Colonie française, les équipages et les Officiers du *Ricasoli* et du *Nicotera*, etc.

La levée du corps a été faite à 9 heures, à la morgue de l'Hôpital, par le R. P. Fulgence, aumônier.

La bière était recouverte du drapeau italien. Les couronnes étaient déposées sur le corbillard ou portées à bras.

Les honneurs militaires ont été rendus par un peloton de marins en armes, commandés par un sous-officier.

Les camarades du défunt formaient la haie autour du char funèbre.

Le deuil était conduit par les Commandants des deux navires, M. le Consul d'Italie et une délégation des équipages.

Dans l'assistance on remarquait: S. Exc. le Ministre d'Etat; le Président et le Vice-Président du Conseil National; le Maire, les Adjoints et les Conseillers communaux; le Général Roubert; le Baron Pieyre, Consul Général de France; les Conseillers de Gouvernement et le Secrétaire Général du Ministère d'Etat; le Comm. G. Davico, Président, les Membres du Comité et une importante délégation de l'Union Italienne, avec drapeau; M. Taffe, Président et une importante délégation de la Colonie française; M. Ledin, Président d'honneur et une délégation de la Colonie belge; les Sœurs de l'Hôpital; les délégations avec drapeau des Associations et Groupements patriotiques italiens; des délégations de Carabiniers, de la Police, des Sapeurs-Pompiers, des Sociétés locales et un concours empressé de population.

L'absoute a été donnée à la chapelle du cimetière. Puis le Capitaine de frégate Stretti a adressé un dernier adieu au canonier Natale Scotto di Luzzio et à fait l'éloge de ses qualités militaires. Le Commandant Stretti a exprimé sa reconnaissance à l'égard du Prince Souverain et de la Famille Princière et a remercié les Autorités monégasques, le Consul d'Italie et les membres de la Colonie italienne de s'être associés au deuil des équipages.

Le cercueil a ensuite été porté au dépositaire en attendant les formalités du transfert.

En mémoire du canonier Scotto di Luzzio, M. le Consul d'Italie a remis 300 francs à la Caisse de secours de l'Union Italienne. Pareille somme a été également versée par un groupe d'amis de M. le Comm. Pittalis et une somme de mille francs par les Commandants des contre-torpilleurs.

Les obsèques de Mme Verdier, femme du Conseiller d'Etat, Premier Président honoraire, ont eu lieu hier mercredi.

La levée du corps s'est faite à 3 heures au domicile mortuaire. Le cortège s'est directement rendu à la gare de Monaco; le cercueil a été déposé dans un fourgon pour être transporté à Mende où aura lieu l'inhumation.

S. A. S. le Prince S'était fait représenter par le Capitaine de Serres de Mesplès, Commandant la Compagnie des Carabiniers.

Le deuil était conduit par M. le Premier Président Verdier entouré des membres de la famille.

Dans le nombreux cortège avaient pris place M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires, et toutes les hautes Autorités de la Principauté.

#### SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

La conférence de lundi dernier était consacrée à la Société française sous Louis-Philippe.

Le conférencier, M. Corpechot, est un historien et un publiciste. Les billets qu'il signe *Curtius* dans le *Gaulois* ont rendu ce pseudonyme justement célèbre.

Il a fait bénéficier ses auditeurs de sa connaissance approfondie de l'histoire et particulièrement de l'histoire littéraire du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a étudié, non comme l'indiquait le titre, la Société française, mais la Société parisienne durant la période qui s'étend de 1830 à 1848. Les mœurs ont si rapidement et si profondément changé depuis cette époque cependant peu éloignée, qu'on a éprouvé à entendre M. Corpechot tout le plaisir d'une évocation de choses et de gens ramenés d'un lointain passé. Cette résurrection avait d'autant plus d'intérêt que, par un de ces retours prévus de la mode, la vogue, suivant le cours des âges, après s'être éprise du Louis XVI, puis de l'Empire, s'attache depuis quelques années à l'art si bourgeois, si lourdement cossu, mais si solide, si honnête qui servit de cadre à une société lasse de gloire et d'idéal, dénuée d'élégance et de fantaisie, mais sérieuse, mais solidement assise dans sa richesse, ancrée encore à de solides principes de probité et de dignité. Notre époque désaxée, anarchique, flottant, sans traditions, à la dérive d'un individualisme forcené, notre époque qui n'est peut-être ni meilleure ni pire que ses devancières, mais qui présente un si violent contraste avec celle du roicitoyen, semble trouver dans la vue de cet acajou ou de ce noyer massif, de ce velours inusable, de ces commodes à dessus de marbre lourdes comme des maisons, un peu du calme, de la « sédentarité » et des solides assises qui lui font défaut.

On a suivi avec infiniment d'intérêt et de plaisir le conférencier à travers les rues étroites et encombrées de Paris, sur les boulevards où commençaient à se montrer les premiers cafés, dans les clubs et réceptions du Palais-Royal, puis des Tuileries. M. Corpechot a tracé de charmantes et spirituelles peintures de la vie de société, des raouts de l'aristocratie légitimiste boudant la royauté de juillet, de ses relations avec le monde littéraire, des réunions et des bals des nobles ralliés, comme les Broglie, les Haussonville, des coutumes de la bourgeoisie. Grâce à son érudition et à son talent de parole, tout un monde qui n'est séparé de nous que par une ou deux générations, mais qui en est si loin par le tour d'esprit et les habitudes, a reparu devant nous.

LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, ainsi que S. A. S. la Princesse de Furstenberg et le Comte Mensdorff honorèrent cette réunion de Leur présence. Leurs Altesses Sérénissimes tinrent à exprimer au conférencier Leurs félicitations personnelles auxquelles le public joignit de longs applaudissements.

La conférence de mercredi dernier faite sur le « Monde marin » par M. Prat, surveillant général et professeur au Lycée, a remporté un légitime

succès auprès du nombreux public qui était venu l'entendre; elle complétait très heureusement les deux précédentes. Le sujet, quoique vaste a été brillamment traité suivant un plan d'une belle ordonnance, de manière à intéresser à la fois les spécialistes et les personnes peu initiées à l'Océanographie.

Dans l'état présent de la Science l'on peut affirmer que tous les êtres vivants ont une origine marine; il est probable que des organismes marins du type bactérien ont préparé l'Océan à l'évolution ultérieure des végétaux et des animaux et que par la suite plusieurs parmi ceux-ci, se sont peu à peu adaptés du milieu aquatique au milieu terrestre.

La vie dans les mers est subordonnée à l'existence des algues. Elles seules, grâce à leur chlorophylle, sont capables de se nourrir des substances chimiques et minérales contenues dans l'air, l'eau, le sol; elles servent de pâture aux animaux marins herbivores qui à leur tour sont la proie des êtres carnivores.

Tout ce monde végétal, tous ces animaux herbivores et carnivores, avec leurs nombreux ordres et embranchements, leur situation dans le benthon ou le plankton ont été présentés par le conférencier dans un langage très clair et très précis que rendaient plus lumineux encore les croquis au tableau noir parfaitement réussis. D'autre part des projections et deux films de toute beauté sur les Coelentérés et sur le Plankton ont été un véritable régal pour les spectateurs.

M. Prat, en terminant, a remercié le Musée Océanographique de Monaco, l'Institut Océanographique de Paris et la Société de Conférences de Monaco, pour l'aide précieuse qu'ils lui ont donnée dans la préparation de ces excellentes conférences des plus instructives, qui ont valu à leur auteur les plus chaleureux applaudissements.

## LA VIE ARTISTIQUE

### THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

#### Madame Butterfly.

En matinée, l'un de ces derniers dimanches, *Madame Butterfly*, la tant chère, égréna, une fois de plus, ses sonores amabilités *veristes*. En assistant à la représentation de cet ouvrage, dont l'action se déroule au pays du soleil levant, l'on pourrait craindre que les marionnettes qui s'agitent sur la scène, ne fussent pas d'une solidité assez éprouvée pour résister au tapage chanté, aux vibrations des sons, aux violences d'orchestre et de gestes; l'on pourrait même craindre que soient réduits à rien les murs en papier et les bambous des minces habitations servant d'abri aux gens soumis à l'autorité du Mikado. Heureusement, tout se passe sans dégâts. Les vociférations et les tumultes laissent indemne la fragilité des poupées et des maisonnettes nippones! Le public en sécurité peut à loisir savourer les grâces convenues des chétives mélodies qui surgissent des bruits adroitement fabriqués de l'orchestre. Comme il est assez de mode que l'auditeur ne soupèse guère la qualité et la convenance des plaisirs qu'il éprouve, il ne faut pas trop s'étonner que, devenu la proie du charme puccinien, il ne se demande pas si des phrases et une musique italiennes sont absolument à leur place dans une pièce japonaise et ne cherche pas à s'expliquer comment il peut se faire que la mort de la jaune et orientale Butterfly soit traitée, musicalement, de la même façon que la mort de la française et blanche Mimi. Mais lorsque l'enthousiasme vous envahit et vous domine, s'occupe-t-on de semblables détails?

La vérité est que, quand une œuvre quelconque a la bonne fortune de plaire, pour une raison ou pour une autre et même sans raison, elle n'a qu'à profiter de sa chance et à jouir de sa gloire, sans autrement se préoccuper de ce que l'on dit d'elle. S'il se rencontre des malavisés qui se permettent de faire observer qu'elle est déplorablement étrangère aux grandes et belles aspirations de l'art, qu'elle est dénuée de couleur locale et ne possède aucun relief expressif, il lui reste la victorieuse ressource d'objecter son universelle réussite. Et cela clôt le bec aux malavisés.

Car le succès n'exige pas de justification. Il est parce qu'il est. Ceux qui ne comprennent pas l'irrésistible

puissance et l'indiscutable valeur d'un pareil argument sont plus à plaindre qu'à blâmer.

Mme Dalla-Rizza, qui est née pour interpréter les ouvrages du maestro Puccini, chante, vit et souffre le personnage de Madame Butterfly avec une particulière vigueur de gestes et de cris — et un réel talent ; MM. Capuzzo, Pilotto, Dubois et Mme Bilhon se distinguèrent à ses côtés.

Les décors de Visconti ravirent les yeux ; les costumes de Mme Vialet sont charmants ; la mise en scène est sans reproche ; l'orchestre du Théâtre de Monte-Carlo est toujours un très excellent orchestre et M. Victor de Sabata est, incontestablement, un maître batteur de mesures.

Madame Butterfly retrouva, sans qu'il lui en manquât un seul, les grondants applaudissements et les bruyants bravos des représentations précédentes.

A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE

Il n'y a pas très longtemps, M. Albert Spalding vint, ici, se faire grandement apprécier et chaudement applaudir. Les vrais dilettantes — ceux qui, ne se fiant pas aux exagérations bonimentées de la réclame, demandent que l'artiste paie talent comptant — ont eu l'intense et raffinée joie d'entendre, à nouveau, M. Albert Spalding jouer sur le violon, et magistralement, diverses pages d'une musicalité choisie.

Artiste de belle élégance et de goût sûr, M. Spalding est un virtuose de première force ; mais un de ces virtuoses, peu communs, ne cherchant pas à atteindre et à accaparer l'effet par l'outrance des moyens acrobatiques ; un de ces rares virtuoses, épris de simplicité, qui, outre la franchise et l'autorité du coup d'archet, outre une plénitude et une beauté de son qu'on ne rencontre pas toujours chez les trituteurs de cordes les plus exaltés, possèdent le sentiment et le style et, ce qui n'est pas à dédaigner, un jeu large. M. Albert Spalding exécuta supérieurement le *Concerto en Mi mineur* de Mendelssohn. Ayant une subtile compréhension de l'œuvre, il en a mis en harmonieux relief les particulières qualités, donnant à chaque partie du *Concerto* son véritable caractère. Il a, notamment, fait chanter délicieusement sur son Stradivarius la mélodie du gracieux *Andante* et enlevé avec une exquise allégresse et une surprenante splendeur de mécanisme l'*Allegro molto vivace*.

*Romance en Sol* de Beethoven, *A la Fontaine* de Schumann, *Introduction et Tarentelle* de Sarasate et, surtout, *Hark, Hark, The Lark* de Schubert-Spalding, qu'on bissa d'enthousiasme, ravirent si éperdument les auditeurs que, violemment acclamé et rappelé avec insistance, le merveilleux violoniste dut jouer, en plus, un morceau non porté au programme.

En vrai artiste qu'il est, ne gâchant pas l'applaudissement à l'aide des mesquines habiletés familières aux médiocres, M. Spalding choisit, pour déférer aux vœux du public, non une machine à tours de force d'effet certain, mais une sévère et noble page du vieux et immortel Bach, qu'il exécuta magnifiquement.

Le triomphe de M. Albert Spalding fut éclatant. L'*Ouverture de Genoveva* de Schumann, *Soir à Zaitchar* de M. René Doire et l'*Ouverture de Tannhäuser* de Wagner valurent à M. Léon Jehin et à son orchestre d'unanimes marques de pleine satisfaction.

A. C.

Cession de Fonds de Commerce  
(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 septembre 1926, enregistré, Mme Marie CHIABAUT, a acquis de M. SOUMILLE le commerce de vins, liqueurs, épicerie, etc., dénommé *Aux Gourmets*, exploité à Monte-Carlo, 29, boulevard des Moulins.

Les oppositions devront être faites à Mme Chiabaut, 12, rue Florestine, Monaco, dans les délais légaux.

AGENCE DES ÉTRANGERS  
Place Clichy, Monte-Carlo.

Cession de Fonds de Commerce  
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 14 janvier 1927, enregistré, M. Marcel VIAL a vendu à MM. Eugène GAZIELLO et Jean VIALON le tiers

du fonds de commerce dénommé *Agence des Étrangers*, qu'il possédait à Monte-Carlo, place Clichy.

Avis est donné aux créanciers de M. Vial, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, à l'Agence des Étrangers, à Monte-Carlo, où il est fait élection de domicile sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux. Monte-Carlo, le 24 février 1927.

MODERN'AGENCE  
6, avenue de la Gare, Monaco

Cession de Fonds de Commerce  
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 6 décembre 1926, enregistré, Mme Marie-Virginie BOTTERO a vendu à Mme Pauline BRESSANI, épouse de M. César CARLES, demeurant à Monte-Carlo, le fonds de commerce de buvette-restaurant qu'elle exploitait, 9, rue de Lorraine, à Monaco-Ville.

Les oppositions devront être faites à Modern-Agence, dans les dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Cession de Fonds de Commerce  
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous signatures privées, en date à Monaco du 16 octobre 1926, enregistré, MM. André et Laurent ROVELLO, garagistes, ont vendu à M. Marcel BRUNET, mécanicien-ajusteur, le fonds de commerce de garage, avec atelier de réparations, qu'ils exploitaient, sous la dénomination de *Garage Paradis*, rue Paradis, à Monte-Carlo.

Les créanciers de MM. Rovello, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition, entre les mains de l'acquéreur, au domicile à cet effet élu, au fonds vendu.

Monaco, le 24 février 1927.

Société Immobilière du Park-Palace de Monte-Carlo

Messieurs les Actionnaires, porteurs d'actions anciennes, numérotées de 1 à 18.000, sont priés de déposer leurs titres (coupons intérêts n° 27 et coupons dividende n° 5 adhérents) au siège social, à Monte-Carlo, de 10 à 11 h. 1/2 tous les jours, pour l'échange de la feuille de coupons existante, contre une nouvelle feuille, en conformité de la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 mars dernier.

Le Conseil d'Administration.

AVIS

Toutes personnes ayant une réclamation quelconque contre la succession de Mme Ailsie GRENPELL, Marquise SARNELLI, née MATHIESON, décédée au Park-Palace, Monte-Carlo (Monaco), le 28 septembre 1926, sont priés par les présentes, d'en envoyer tous détails aux soussignés, sollicitors du Marquis Gustavo-Luacio Sarnelli, exécuteur du testament de la *de cuius*, le 31 mars 1927, au plus tard, date après laquelle le dit exécuteur procédera au partage des biens de la défunte en tenant compte seulement des créances, réclamations, et demandes dont il aura été avisé.

Les personnes qui n'auront pas porté au 31 mars 1927 au plus tard leurs réclamations ou demandes à la connaissance du dit exécuteur testamentaire seront déchues de tous recours contre ce dernier en ce qui concerne tout ou partie des biens qu'il aura ainsi distribués après cette date.

MORRIS et Cie  
Sollicitors du dit exécuteur,  
23, rue de la Paix, Paris.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente aux Enchères publiques  
sur Saisie

Le lundi 7 mars 1927, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire, à ce commis,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques du **Fonds de Commerce de Boulangerie-Pâtisserie**, exploité à Monaco, au rez-de-chaussée d'un immeuble 8, rue Joseph-Bressan, avec succursale à Monte-Carlo, villa Radieuse, 24, boulevard d'Italie, par MM. Desfeux et Dumont.

Le dit fonds connu sous le nom de *Boulangerie Nouvelle* comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le mobilier, matériel servant à son exploitation et le droit au bail des locaux où est exploité la succursale de Monte-Carlo.

Mise à prix..... 50.000 fr.  
Consignation pour enchérir.... 5.000 »

Le prix sera payable comptant le jour de l'adjudication.

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls, du propriétaire de l'immeuble 8, rue Joseph-Bressan, un nouveau bail, ainsi que des autorités compétentes, les autorisations et licence nécessaires pour l'exploitation du dit fonds.

(Signé : ) A. SETTIMO.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO  
VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 9 Mars 1927,

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans sa salle des ventes, 15, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de juin 1926, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 4 février 1927, enregistré, le nommé GALLIANO (Georges), né le 28 juillet 1886, à Niella-Belbo, province de Cuneo (Italie), sans profession régulière, sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement, le mardi 12 avril 1927 (au lieu du 15 février 1927, précédemment indiqué), à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous les préventions d'organisation illicite d'une loterie et d'escroquerie ; — délits prévus et punis par les articles 403, 417, 419 du Code pénal.

Pour extrait :  
P. le Procureur Général,  
(Signé : ) HENRI GARD.

Le Cachet de Paris

Le *Cachet de Paris* a augmenté considérablement le nombre de ses modèles de choix, élégants et pratiques. Le prix du numéro est 3 fr. 50.

L'abonnement qui complète cette forte documentation par quatre aquarelles et un patron découpé dans chaque numéro mensuel est de :

Paris, Seine et Seine-et-Oise... 39 fr.  
Province..... 40 »  
Etranger..... 50 »

Pour s'abonner, écrire à MM. F. Lambert, 72, boulevard de Sébastopol, Paris (3<sup>e</sup>).

# BAINS DE MER DE MONACO

(Saison d'Hiver)

## PLAGE DE LARVOTTO

Hydrothérapie Marine :: Douches  
= Héliothérapie (SOLARIUM) =  
==== Leçons de Natation =====

Ouvert tous les jours, de 9 h. 30 à 15 heures

L'ARGUS DE LA PRESSE\*, continuant ses travaux de documentation, publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier.** Ce travail précis et ordonné contient plus de 10.000 noms de journaux de notre langue, publiés tant en France qu'aux pays les plus éloignés.

\* 37, rue Bergère, Paris (IX\*).

## APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

### Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Distribution d'Eau chaude.

## LISEZ

### JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques  
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6<sup>e</sup>)

## ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

### L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

### La Foncière

LA C<sup>e</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

### La Préservatrice

C<sup>e</sup> Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco  
et  
Villa Le Vallonnél, Beausoleil.

## MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

## ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL  
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

### LA FRANCE = = = = =

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837  
A PARIS, 14, rue de Grammont  
Capital social : 20 millions

### LA CONCORDE = = = = =

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905  
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare  
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO  
— Téléphone (5-54). —

## Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

Société Anonyme au Capital de  
250 millions de francs entièrement versés.

### AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III  
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I<sup>er</sup>  
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

### Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

## ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

### G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE MONTE CARLO 33, boul. du Nord  
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

### Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =  
MONTE CARLO (Park-Palace). =  
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =  
MENTON, 1, rue de Verdun. =

Correspondants dans toutes les villes de France  
et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

## CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monegasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert I<sup>er</sup> — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Novel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

### Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.  
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.  
Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.  
Valeurs locales.  
Location de compartiments de coffres-forts.

### CHANGE

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres  
et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

### BULLETIN D.R.S.

## OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 35225.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M<sup>e</sup> Charles Soccac, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38951.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1926. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962 et 33712.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

### Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1927.